



Projet financé par
l'Union européenne



PROJET EUROMED JUSTICE III

Composante II

Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale

GT 2.2

PRÉPARATION D'UN MANUEL

**Manuel de bonnes pratiques concernant la résolution des conflits transfrontaliers en
matière familiale : les droits de garde et de visite**

**« La résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de
visite. Question centrale : Comment améliorer la coopération entre les Etats à différents
niveaux - Coopération gouvernementale, administrative et judiciaire »**

Rome (IT), du 18 au 20 septembre 2012

ORDRE DU JOUR

Mardi 18 septembre 2012

09h00-09h15 **Enregistrement des participants**

09h15-09h30 **Mots de bienvenue**

Maria Luisa FICHERA, Directrice du Projet *Cocaine Route Monitoring and Support*
"CORMS" MAE-DGCS, et Coordinatrice Nationale pour l'Italie du Projet Euromed Justice
III.

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III.

09h30-09h45 **Présentation des participants (si nécessaire)**

- 09h45-10h00 **Synthèse du travail réalisé durant la première réunion.**
Andrés SALCEDO VELASCO
Discussion
- 10h00-10h15 **Groupe de travail sur la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Programme de travail, calendrier et méthodologie.**
José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation du projet EuroMed Justice III.
- 10h15-10h45 **Portée et contenu général des débats durant cette réunion du groupe de travail**
Juliane HIRSCH, Expert principal à court terme
- 10h45-11h15 Pause café
- 11h15-11h45 **Poursuite de la discussion entamée lors de la première réunion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : référence spéciale aux droits de garde et de visite (poursuite si nécessaire)**
Juliane HIRSCH
Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet
- 11h45-13h15 **L'autorité centrale : une approche pratique. L'expérience italienne.**
Luciana SANGIOVANNI, Juge italien, Chef de l'Autorité centrale, Service de la Justice pour mineurs.
Discussion
- 13h15-14h30 Déjeuner
- 14h30-16h00 **Situation actuelle concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale dans les pays partenaires du Voisinage Sud : référence spéciale aux droits de garde et de visite. Comment améliorer la coopération entre Etats à différents niveaux – coopération gouvernementale, administrative et judiciaire. (I)**
Pays partenaires du Voisinage Sud (4 délégations)
Juliane HIRSCH
Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet
Discussion
- 16h00-16h30 Pause

16h30-17h30 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Comment améliorer la coopération entre les Etats à différents niveaux – coopération gouvernementale, administrative et judiciaire. Les autorités centrales et autres organes centraux qui fournissent informations et assistance en cas de conflits transfrontaliers en matière familiale, y compris les commissions mixtes facultatives et les autres structures mises en place par des accords bilatéraux. (I)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

Fin de la 1^e journée

Mercredi 19 septembre 2012

08h30-09h30 **Situation actuelle concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : référence spéciale aux droits de garde et de visite. Comment améliorer la coopération entre les Etats à différents niveaux – coopération gouvernementale, administrative et judiciaire. (II)**

Pays partenaires du Voisinage Sud (4 délégations)

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

Discussion

09h30-11h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Comment améliorer la coopération entre les Etats à différents niveaux – coopération gouvernementale, administrative et judiciaire. Les autorités centrales et autres organes centraux qui fournissent informations et assistance en cas de conflits transfrontaliers en matière familiale, y compris les commissions mixtes facultatives et les autres structures mises en place par des accords bilatéraux. (II)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

11h00-11h30 Pause café

11h30-13h00 **Comment contribuer à résoudre les conflits transfrontaliers en matière familiale : le rôle des commissions mixtes facultatives.**

Néjiba ROUISSI, Avocate générale auprès des services judiciaires au Ministère tunisien de la Justice et des Droits de l'Homme.

Discussion

- 13h00-14h30 Déjeuner
- 14h30-16h15 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Comment améliorer la coopération entre les Etats à différents niveaux – coopération gouvernementale, administrative et judiciaire. Les autorités centrales et autres organes centraux qui fournissent informations et assistance en cas de conflits transfrontaliers en matière familiale, y compris les commissions mixtes facultatives et les autres structures mises en place par des accords bilatéraux. (III)**
- Juliane HIRSCH*
- Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet*
- 16h15-16h30 **Support offert par le site Internet du projet : une mise à jour.**
- José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS*

Fin de la 2^e journée

Jeudi 20 septembre 2012

- 08h30-10h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Comment améliorer la coopération entre les Etats à différents niveaux. Accords consulaires et diplomatiques.**
- Juliane HIRSCH*
- Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet*
- 10h00-10h30 Pause café
- 10h30-12h00 **Comment contribuer à résoudre les conflits transfrontaliers en matière familiale : le rôle des magistrats de liaison. Réseau international de juges et communications judiciaires directes.**
- Sabine BRIEGER, juge aux affaires familiales, magistrat de liaison au sein du Réseau international de juges de La Haye et du Réseau judiciaire européen, Allemagne.*
- 12h00-13h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Comment améliorer la coopération judiciaire. Réseau international de juges. Magistrats de liaison. Communications judiciaires directes. (I)**
- Juliane HIRSCH*
- Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet*
- 13h00-14h00 **Déjeuner**

14h00-15h30 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Comment améliorer la coopération judiciaire. Réseau international de juges. Magistrats de liaison. Communications judiciaires directes. (II)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

15h30-15h45 **Préparer le travail intermédiaire et la prochaine réunion. Examen préliminaire des obstacles réels ou potentiels à la ratification, transposition et/ou mise en oeuvre des Conventions de La Haye.**

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

15h45-16h00 **Conclusions et clôture de la réunion**

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

Andrés SALCEDO VELASCO

Fin de la réunion

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la deuxième composante du projet : résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Les objectifs de cette activité seront de faire un inventaire à titre préliminaire des obstacles réels ou potentiels à l'adoption des Conventions de La Haye relatives à cette composante, et plus particulièrement de préparer un manuel de bonnes pratiques concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Le manuel devra prendre en compte l'expérience de la Conférence de La Haye et du Processus de Malte en la matière, en particulier « Principes généraux et Guide de bonnes pratiques sur les contacts transfrontières relatifs aux enfants » qui a été préparé par la Conférence de La Haye de droit international privé. Cette réunion est la deuxième des 5 réunions qui seront dédiées à cette question et se concentrera plus particulièrement sur comment améliorer la coopération entre les Etats à différents niveaux – coopération gouvernementale, administrative et judiciaire.

Méthodologie pour la préparation et remise du manuel: le groupe de travail (GT) fera office de véritable forum de réflexion dans le domaine couvert et sera l'occasion d'échanger des informations et de débattre de plusieurs questions à l'ordre du jour. Les résultats des travaux du groupe de travail seront d'une importance capitale pour obtenir des informations spécifiques sur les systèmes juridiques et avoir des discussions en profondeur sur les questions abordées. En outre, le manuel pourra aussi être utilisé comme guide pratique. Le manuel sera préparé suffisamment à l'avance pour pouvoir être présenté lors de la conférence régionale intermédiaire qui se tiendra au cours de la deuxième année du projet.

Durant cette deuxième réunion, on poursuivra les travaux entamés à l'occasion de la première réunion et on aura de nouveau l'occasion de partager les avis des experts internationaux et la première approche des participants sur les principales questions qui seront traitées, selon leur propre perspective et en fonction de leurs compétences respectives. Ces discussions détaillées et en profondeur permettront d'avoir un échange approfondi sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de cette deuxième réunion, à savoir comment améliorer la coopération entre les Etats à différents niveaux – coopération gouvernementale, administrative et judiciaire.

Profils des experts des pays bénéficiaires

Trois (3) participants (maximum) par pays partenaire du Voisinage Sud. Profil : hauts fonctionnaires du ministère de la Justice ou d'une autre autorité publique compétente en la matière ; membres du judiciaire et autres professionnels du droit ; universitaires et représentants de la société civile possédant une solide expérience des thèmes abordés par le GT (résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, droits de garde et de visite, droit international privé de la famille, rôle des commissions internationales, le Processus de Malte, rapt parentaux, contacts transfrontières relatifs aux enfants ; répartition des compétences entre juridictions civiles et religieuses ; modes alternatifs de résolution des conflits, etc.) ; la participation préalable à des activités similaires dans le cadre des projets EJM I ou EMJ II constitue un atout ; grande disponibilité pour effectuer le travail intense impliqué par l'activité du GT et la recherche, la préparation des réunions du GT, la collecte de la documentation et la rédaction du manuel ; aptitude à comprendre et à s'exprimer oralement et par écrit en français et/ou anglais (au moins les communications/contributions écrites devraient se faire en français ou en anglais) ; on veillera à ce que les personnes prenant part aux activités portant sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques occupent des postes stratégiques dans les institutions nationales et que, à ce titre, elles soient à même de partager les leçons tirées de ces activités avec leurs collègues et leur personnel.

Les experts (3) devront avoir un profil approprié, une bonne connaissance, une vision et une solide expérience dans ce domaine ; en outre, ils devront être disposés à livrer une contribution efficace et effective aux travaux de ce groupe de travail. Ceci suppose que leur pays d'origine les autorise non seulement à disposer de suffisamment de temps pour participer aux cinq réunions prévues pour cette activité, mais aussi qu'ils puissent disposer du temps nécessaire pour continuer à travailler ensemble et avec l'expert principal à court terme qui est chargé de l'élaboration du manuel, et avec l'équipe chargée du projet, de manière virtuelle, à travers le site Internet du projet et/ou d'autres moyens (courriels, etc.), de façon à assurer la continuité des travaux et un échange d'informations et d'idées entre toutes les parties impliquées. Pour cette raison, **il serait souhaitable que la ou les mêmes personnes assistent à toutes les réunions**, ou du moins que le chef de la délégation soit la même personne à chaque réunion.

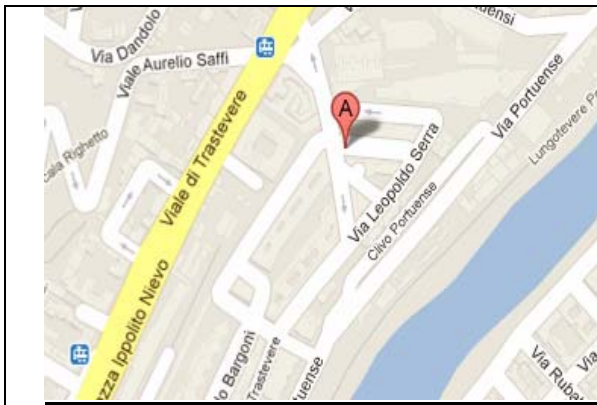
Documentation

Une liste des documents de référence proposés pour approfondir les questions traitées sera fournie par l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet suffisamment à l'avance avant la date de la réunion.

Langues de travail

Français et anglais, et arabe, avec interprétation simultanée.

Lieu de la réunion et hébergement des participants



La réunion se tiendra à l'hôtel :

Ripa Hotel

Via degli Orti di Trastevere,3

00153 Rome

Tél. : + 39 06-58611

Fax : +39 06-5814550